

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 2 juin 2014 à 20H30, sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, DUFREGNE, CHERION, GUEULLET, VOLAT, RONCERET, DENIS, JUAN, mesdames EDELIN, DORLAT, AGUINET, DUPOUX, PARIS.

Excusées : mesdames BELMILIANI (pouvoir Ludovic JULIEN), FAVIER (pouvoir Daniel GUEULLET)

1- Les Nouveaux rythmes scolaires

Le Maire fait un point sur les financements : l'Etat assure un financement de 50 € par élèves, ainsi que 40 ou 45 € par élève pour les 2 prochaines années car la commune se situe en zone de revitalisation rurale soit un total de de 90 ou 95 € par élève. Au-delà ce fond n'est pas garanti. La CAF de son côté finance autour de 50 € par élève.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission école et jeunesse, concernant les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015 (voir tableau annexe) :

Du lundi au vendredi, classe le matin de 9H à 12H

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, classe l'après-midi de 13H30 à 15H45

Les lundis, mardis et jeudis TAP de 15H45 à 16H45

Du lundi au vendredi, garderie de 7H à 9H

Les lundis, mardis et jeudis, garderie de 16H45 à 19H

Le mercredi, garderie de 12H à 12H30

Daniel GUEULLET demande s'il est possible de décaler le temps de la cantine d'un 1/4 d'heure pour débiter à 13H45 afin de laisser plus de temps au fonctionnement de la cantine (2 services). Ludovic JULIEN explique qu'il faut l'accord de l'Inspection pour prendre éventuellement cette décision et au moins un an à l'avance. Pour Chantal AGUINET, ce décalage entrainerait une fin de journée d'école à 17H ce qui fait sans doute long pour le rythme de l'enfant.

Daniel GUEULLET s'interroge sur la durée d'une heure des TAP et si cela est suffisant. Thibaut VOLAT délégué de l'Accueil de Loisirs répond que ce sera une heure quasiment pleine avec la proximité des salles destinées à cette organisation, que l'équipe du centre de loisirs et la commission école travaillent sur les activités à proposer ainsi que les possibilités de continuité avec la garderie périscolaire. Le Maire rappelle que la commune peut s'appuyer sur un personnel qualifié (David Courcel, Anne Marie Da Costa, Sabine Gueullet, Carole Meyzonnier, Stéphanie Chehami, Christelle Barbarin). Un planning sera bientôt présenté aux parents. Le Conseil d'Ecole se réunira le 17 juin, et une réunion d'information se tiendra auprès des parents d'élèves le 23 juin à 19H au centre d'Animation culturelle.

La commune d'AGONGES a proposé ses salles de classes pour l'organisation des nouveaux rythmes. Le Conseil remercie cette commune mais doit refuser, cette organisation serait très difficile à mettre en place.

Concernant les Locaux pour la réalisation des TAP, la commune dispose de la salle des fêtes, la salle de motricité, la salle informatique, l'accueil de loisirs, la bibliothèque. Une réflexion est engagée sur l'appartement se situant au dessus de l'école ainsi qu'à l'actuel presbytère. La commission travaux a pu visiter l'ancien local du club des Aînés, actuellement à la vente. Elle propose de ne pas donner suite, pour cause de vétusté nécessitant de coûteux travaux.

Daniel GUEULLET propose la mise en place d'un algeco qui d'après ses chiffres reviendraient à 45 000 € HT qui pourrait ensuite servir comme foyer pour le club de football et le club de pétanque. Jean Guy CHERION rappelle qu'il faudrait aussi prévoir la mise en place de sanitaire, ainsi que les divers coûts annexes d'acheminement en eau et en électricité sans compter les aménagements intérieurs. Jean Paul DUFREGNE évoque que la piste a été étudiée, qu'il serait sans doute plus judicieux d'investir dans le futur bâtiment scolaire et périscolaire, un contact est engagé avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier afin d'établir un cahier des charges. Pour conclure Le Maire estime qu'il faut voir comment vont se dérouler les premiers mois afin d'apporter une réponse optimale en terme de locaux.

Les créneaux horaires sont validés par le conseil municipal à l'unanimité.

2- Emploi d'avenir

Pour faire face aux rythmes scolaires, l'emploi d'une 6eme personne parait nécessaire pour disposer d'un encadrement satisfaisant en terme quantitatif. Le Maire propose de faire appel à un emploi d'avenir (jeune de 18 à 25 ans). Le recrutement se fait en partenariat avec la mission locale. Daniel GUEULLET rappelle que des employées sont à temps non complets et que l'on pourrait faire appel à leurs services. Ludovic JULIEN évoquent que ces heures sont

placées sur des périodes où le personnel est déjà monopolisé. La création de ce poste est adoptée à l'unanimité.

3- Avenants chambres d'hôtes

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les avenants suivants concernant les travaux d'aménagement de chambres d'hôtes au café restaurant du Centre :

Lot 1 Maçonnerie, entreprise GAVILLON

Marché initial 13 629,32 €	Avenant - 1 639,04 €	Soit 11 990,28 €
----------------------------	----------------------	------------------

Lot 2 Renforcement Charpente, entreprise LABEYRIE

Marché initial 12 481,20 €	Avenant 3 880 €	Soit 16 361,20 €
----------------------------	-----------------	------------------

Lot 8 Plomberie, entreprise Mamelet Cognet

Marché initial 20 979 €	Avenant - 865 €	Soit 20 114 €
-------------------------	-----------------	---------------

Le Maire rappelle que le marché global de travaux était estimé à 147 000 €, après ouverture des plis et avenants il se situe à 127 219,53 €.

4- Emplois saisonniers

Le maire propose de recruter 2 jeunes de Saint-Menoux au sein du Centre de Loisirs pour les vacances de Juillet : un poste sur 2 semaines, un poste sur 3 semaines.

Daniel GUEULLET demande s'il ne faut pas mieux donner ces heures au personnel municipal à temps non complet. Ludovic JULIEN explique que les 2 employées concernées sont mobilisées chacune 2 semaines. Elles assurent en parallèle en relais le ménage à la salle des fêtes. Jean Paul DUFREGNE rappelle que la commune a toujours employé des jeunes de la commune l'été sur des postes saisonniers.

La délibération est adoptée par 13 voix à 2 (Daniel GUEULLET)

5-Taux de promotion du personnel

Le conseil Municipal valide à l'unanimité les taux de promotion pour les avancements de grade.

6-Délibération ATDA

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouvelles compétences de l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour un coût de 0,40 € par habitant. Jean Paul DUFREGNE regrette l'abandon des compétences de la part de l'Etat avec la disparition de l'ATESAT.

7- Délibération modificative au budget

La commune est depuis cette année éligible à la dotation de solidarité « bourg centre », ce qui représente une somme de 42 692 € à afficher en supplément en recettes. Saint-Menoux reçoit cette dotation car sa population représente 15% de la population totale du canton.

8- Subvention

Une nouvelle association « Les Féd'Arts » organisera une manifestation le 14 septembre. Le maire propose de verser une subvention de 150 € à cette association.

9- Délégués

Micheline DORIAT est nommée déléguée au Téléthon. Emeline BELMILIANI, déléguée du Centre Social assurera le lien avec les Débredinades.

Serge BERTHON est nommé au CCAS en remplacement de Stéphanie CHAPUT.

10- Délégués de la commune au sein des commissions de la communauté de communes

Economie : Ludovic JULIEN, Sylvie EDELIN

Tourisme et thermalisme : Sylvie EDELIN, Aurélia PARIS

Accueil et maintien des populations : Chantal AGUINET, Sylvie EDELIN

Aménagement numérique : Jean-Guy CHERION

Service à la population et service public : Micheline DORIAT

Environnement et protection du bocage : Daniel GUEULLET

Communication et animation locale : Sylvie EDELIN, Daniel GUEULLET, Aurélia PARIS

Habitat et urbanisme : Sylvie EDELIN, Daniel GUEULLET

Finances : Jean-Paul DUFREGNE

Accessibilité : Jean-Guy CHERION

Appel d'offre : Jean-Paul DUFREGNE (Daniel GUEULLET suppléant)

11- Délégations de signature

Une délégation de signature est accordée à Jean-Paul DUFREGNE concernant l'ensemble des actes de la commune lors des impossibilités du Maire. Une délégation de signature concernant les actes d'Etat Civil est accordée à Yannick THEBAULT secrétaire de mairie.

Divers

- Les élus de la commune se réuniront le 20 juin pour élire 3 grands délégués et leurs suppléants qui participeront au vote des sénatoriales.
- Rallye touristique automobile de l'office de tourisme le 29 juin, avec arrivée à Saint-Menoux.
- Un artiste de l'Association 2A2B réalise une sculpture dans la cour de la mairie du 30 juin au 6 juillet. Un jeune de la commune (entre 18 et 25 ans) est le bienvenu pour travailler à ses côtés.
- Daniel GUEULLET signale la difficulté d'organiser une course cycliste pour les jeunes lors de la fête patronale, le chemin de la coulette entre Saint-Menoux et Agonges étant dégradé. Pour Ludovic JULIEN, il sera difficile de faire des travaux faute de temps, de plus il faut s'entendre avec la commune d'Agonges.
- Le 9 Août passage des cyclotouristes (2500 attendus à Saint-Pourçain) et le 15 Août passage de la route de France féminine internationale à Saint-Menoux.
- Absence d'un primeur au marché du mercredi.
- Daniel GUEULLET suite au précédent Conseil Municipal s'interroge si le Maire ne doit pas être soumis aux cotisations URSSAF. La mairie a contacté le service Juridique de l'URSSAF qui répond non pour cette année mais oui à partir de 2015. Une demande écrite sera faite à l'URSSAF pour confirmation.

	7h	9h	11h	13h30	15h45	16h45	19h
lundi	Ganderie 10h, 10h30	Classe	lantine	Classe	T A P	Ganderie	
Mardi	"	Classe	"	Classe	T A P	"	
mercredi	"	Classe	Ganderie				
jeudi	"	Classe	"	Classe	T A P	"	
vendredi	"	Classe	"	Classe		"	

TAP : 3h
(L.m.j.)